

**Arrêté du 21 septembre 2015 modifiant la composition de
la conférence régionale de la santé et de l'autonomie
de Haute-Normandie**

Le directeur général de l'Agence régionale de santé de Haute-Normandie

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L1432-4,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie, et en particulier les articles D1432-28 et 1432-29,

Vu le décret n°2010-938 du 24 août 2010, modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu le décret du 14 mars 2013 portant nomination de M Amaury de Saint-Quentin en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Haute-Normandie ;

Vu les propositions des autorités et institutions mentionnées dans le décret n° 2010-348,

ARRETE

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Haute-Normandie au titre du collège des représentants des collectivités territoriales :

Au titre du 1° a) de l'article D1432-28, trois conseillers régionaux :

- Madame Céline BRULIN, titulaire ; Madame Michèle ERNIS, suppléante.
- Madame Emmanuèle JEANDET-MENGUAL, titulaire ; Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, suppléant.
- Madame Simone CHARGELEGUE, titulaire ; Madame Véronique BEREGOVOY, suppléante.

Au titre du 1° b) de l'article D1432-28, un conseiller général pour chacun des départements :

- Madame Agnès FIRMIN LE BODO, titulaire ; Madame Florence THIBAUDEAU RAINOT, suppléante.
- Madame Marie TAMARELLE-VERHAEGHE, titulaire ; suppléant en cours de désignation.

Au titre du 1° c) de l'article D1432-28, trois représentants des groupements de communes :

Désignations en cours.

Au titre du 1° d) de l'article D1432-28, trois représentants des communes :

- Monsieur Olivier MOURET, adjoint au maire de Rouen, titulaire ; Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, maire de Cany-Barville, suppléant
- Monsieur Hubert ZOUTU, maire de Heudebouville, titulaire ; Madame Dominique CHAUVEL, Députée-maire de Saint-Valéry-en-Caux, suppléante
- Monsieur Edouard PHILIPPE, maire du Havre, titulaire ; Madame Virginie LUCOT-AVRIL, maire d'Aumale, suppléante.

Article 2 :

Sont nommés membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Haute-Normandie au titre du collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux :

Au titre du 2° a) de l'article D1432-28, huit représentants des associations agréées au titre de l'article L1114-1 du code de la santé publique :

- Monsieur Hugo HENNETON, association Aides, titulaire ; Monsieur Benoît BEAUDOIN, FNATH, suppléant,
- Monsieur Philippe SCHAPMAN, UFC Que choisir, titulaire ; Madame Claire PEREZ, CLCV, suppléante.
- Madame Francine MARAGLIANO, AFTC 27, titulaire ; Madame Christine MADELENAT, AFM, suppléante.
- Monsieur Eric MEDRINAL, UNAFAM, titulaire ; Monsieur François LEVEQUE, union des aveugles et malvoyants de Normandie, suppléant.
- Docteur Yvon GRAÏC, ligue contre le cancer 76, titulaire ; Monsieur Bernard DUEZ, alcool assistance, suppléant.
- Monsieur Michel PONS, Coordination Handicap Normandie, titulaire ; Madame Danièle RADEGON, VMEH 27, suppléante.
- Madame Mauricette DUPONT, AFD, titulaire ; Madame Marie-José VION, UDAF 76, suppléante.
- Madame Anne-Marie BEAUVAIS, France Alzheimer 76, titulaire ; Monsieur Christian CYPRIEN, association française des sclérosés en plaques, suppléant.

Au titre du 2° b) de l'article D1432-28, quatre représentants des associations de retraités et de personnes âgées :

- Madame Marie-Noëlle MASMEJEAN, CODERPA 76, titulaire ; Madame Christiane DUBOIS, CODERPA 76, suppléante.
- Madame Thérèse DRANGUET, CODERPA 76, titulaire ; Madame Nicole LECOINTE, CODERPA 76, suppléante.
- Monsieur Michel LOISEL, CODERPA 27, titulaire ; Monsieur Jean DE CRAENE, CODERPA 27, suppléant.

- Monsieur Roger THELAMON, CODERPA 27, titulaire ; Madame Nicole LEROY, CODERPA 27, suppléante.

Au titre du 2° c) de l'article D1432-28, quatre représentants des associations de personnes handicapées :

- Monsieur Jean-Pierre SIMON, ALPEAIH, titulaire ; suppléant en cours de désignation.
- Madame Marie-France NOGRETTE, APAJH 27 et 76, titulaire ; suppléant en cours de désignation.
- Madame Liliane CASSAIGNE, APF d'Evreux, titulaire ; Monsieur Joël CONTRERAS, Association la résidence du Bois clair, suppléant.
- Monsieur Stéphane CLERET, les Papillons blancs de l'Eure, titulaire ; Madame Stéphanie BARDIN, GEIST Trisomie 21 Eure – Vernon, suppléante.

Article 3 :

Sont nommés membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Haute-Normandie au titre du collège des représentants des conférences de territoire :

A titre provisoire :

- Pour la conférence de territoire de Rouen-Elbeuf : Monsieur Jean-Philippe BOURDALEIX, titulaire ; Madame Annie ANNE, suppléante.
- Pour la conférence de territoire du Havre : Docteur Laurent VERZAUX, titulaire ; Docteur Nicolas PUECH, suppléant.
- Pour la conférence de territoire de Dieppe : titulaire et suppléant en cours de désignation.
- Pour la conférence de territoire d'Evreux-Vernon : titulaire et suppléant en cours de désignation

Article 4 :

Sont nommés membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Haute-Normandie au titre du collège des partenaires sociaux:

Au titre du 4° a) de l'article D1432-28, cinq représentants des organisations syndicales de salariés représentatives :

- Docteur Dominique RENOULT, CFE-CGC, titulaire ; suppléant en cours de désignation
- Madame Naima SOUAGUIA, CGT, titulaire ; Madame Nathalie POTTIER, CGT, suppléante.
- Madame Sylvie AGLAVE, CFTC, titulaire ; Suppléant en cours de désignation.
- Madame Catherine MONFRAY, FO, titulaire ; Madame Martine DUPONT, FO, suppléante.
- Monsieur Jacques DAVOUST, CFDT, titulaire ; Madame Martine LEVASSEUR, CFDT, suppléante.

Au titre du 4° b) de l'article D1432-28, trois représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives :

- Madame Sidonie COUTARD, MEDEF, titulaire ; Suppléant en cours de désignation.
- Monsieur Joël DECOUDRE, UPA, titulaire ; Monsieur Denis GRATECAP, UPA, suppléant.
- Monsieur André BLAVIER, CGPME, titulaire ; Madame Aline LOUISY LOUIS, CGPME, suppléante.

Au titre du 4° c) de l'article D1432-28, un représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, commerçants et professions libérales :

- Docteur Jean-Marie SCHNELLER, titulaire ; Monsieur Nicolas PLANTROU, suppléant.

Au titre du 4° d) de l'article D1432-28, un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :

- Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, titulaire ; Madame Raymonde DAVERTON, suppléante.

Article 5 :

Sont nommés membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Haute-Normandie au titre du collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale:

Au titre du 5° a) de l'article D1432-28, deux représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité :

- Docteur Christian CARTIER, Médecins du Monde, titulaire ; Docteur Alain GOUIFFES, RRAPP, suppléant.
- Monsieur Pascal HOSTE, Croix-rouge française, titulaire ; Monsieur Guy SAYARET, Secours catholique, suppléant.

Au titre du 5° b) de l'article D1432-28, deux représentants de la caisse d'assurance retraite et de santé au travail :

- Madame Annick ALLEAUME, titulaire ; Madame Claude DELACOUR, suppléante.
- Monsieur Jean-Yves YVENAT, titulaire ; Monsieur Jean-François CAPO CANELLAS, suppléant.

Au titre du 5° c) de l'article D1432-28, un représentant des caisses d'allocations familiales :

- Madame Frédérique ROBART, titulaire ; Monsieur Stéphane LAINE, suppléant.

Au titre du 5° d) de l'article D1432-28, un représentant de la mutualité française :

- Monsieur Jacques LETHUILLIER, FNMF, titulaire ; Madame Véronique FAURE-GUEYE, FNMF, suppléante.

Article 6 :

Sont nommés membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Haute-Normandie au titre du collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé :

Au titre du 6° a) de l'article D1432-28, deux représentants des services de santé scolaire et universitaire :

- Docteur Catherine GOUBAULT, Inspection académique de la Seine-Maritime, titulaire ; Docteur Françoise MET, centre médico-scolaire Ecole Delbos, suppléante.
- Docteur Martine AUZOU, Médecine préventive, titulaire ; Docteur Nicole DELAUNAY, lycée Blaise Pascal, suppléante.

Au titre du 6° b) de l'article D1432-28, deux représentants des services de santé au travail :

- Monsieur Patrick MORON, titulaire ; Madame Nelly FOUCHARD, suppléante.
- Docteur Jean-Yves LARCHEVESQUE, titulaire ; Docteur Daniel TABERLET, suppléant.

Au titre du 6° c) de l'article D1432-28, deux représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile :

- Madame Laetitia ABBAMONTE, titulaire ; Docteur Nathalie BONATRE, suppléante.
- Titulaire en cours de désignation ; suppléant en cours de désignation

Au titre du 6° d) de l'article D1432-28, deux représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé :

- Madame Marion BOUCHER, IREPS, titulaire ; Monsieur Stéphane DURECU, ANPAA, suppléant.
- Monsieur David SAINT-VINCENT, Fédération Addictions, titulaire ; Madame Anne de SAINT-JORES, Fédération Addictions, suppléante.

Au titre du 6° e) de l'article D1432-28, un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche :

- Monsieur Alain TRUGEON, OR2S, titulaire ; Monsieur François MICHELOT, OR2S, suppléant.

Au titre du 6° f) de l'article D1432-28, un représentant des associations de protection de l'environnement :

- Madame Françoise LEVAVASSEUR, CARDERE, titulaire ; Madame Annie LEROY, Ecologie pour le Havre, suppléante.

Article 7 :

Sont nommés membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Haute-Normandie au titre du collège des offreurs de service de santé:

Au titre du 7° a) de l'article D1432-28, cinq représentants des établissements publics de santé :

- Madame Isabelle LESAGE, CHU-hôpitaux de Rouen, titulaire ; Madame Dominique PERRIER, CHU-hôpitaux de Rouen, 1^{ère} suppléante ; Monsieur Jacques MEYOHAS, 2^{ème} suppléant.
- Monsieur Philippe PARIS, CH du Havre, titulaire ; Monsieur Laurent CHARBOIS, 1^{er} suppléant ; Madame Véronique HAMON, CHI Elbeuf-Louviers-Val de Reuil, 2^{ème} suppléante.

- Professeur Danièle DEHESDIN, CHU-hôpitaux de Rouen, titulaire ; Docteur Erick CLAVIER, CHU-hôpitaux de Rouen, 1^{er} suppléant ; Docteur Jean-Marc KERLEAU, CH de Dieppe, 2^{ème} suppléant.
- Docteur Christian RICHARD, CH Eure-Seine, titulaire ; Docteur Pascal LE ROUX, groupe hospitalier du Havre, 1^{er} suppléant ; Docteur Isabelle BOUCHOULE, CHI Elbeuf-Louviers-Val de Reuil, 2^{ème} suppléante.
- Docteur Sadeq HAOUZIR, CHS Le Rouvray, titulaire ; Docteur Valérie PERA-GUILLOT, nouvel hôpital de Navarre, 1^{ère} suppléante ; Docteur Sylvie CHASTAN, nouvel hôpital de Navarre, 2^{ème} suppléante.

Au titre du 7° b) de l'article D1432-28, deux représentants des établissements de santé à but lucratif :

- Docteur Dominique POELS, clinique de l'Europe, titulaire ; Monsieur André MOREAU, clinique Pasteur, suppléant.
- Titulaire en cours de désignation ; Docteur Laurent MARTIN, clinique des Ormeaux, suppléant.

Au titre du 7° c) de l'article D1432-28, deux représentants des établissements de santé à but non lucratif :

- Monsieur Pierre DESCHAMPS, Centre Henri Becquerel ; Monsieur Dominique LEVITRE, UGECAM de Normandie, suppléant.
- Docteur Mohamed FOUNTI, CSSR L'ADAPT Haute-Normandie, titulaire ; Monsieur David GUILLOUARD, centre SSR ADAPT, suppléant.

Au titre du 7° d) de l'article D1432-28, un représentant des établissements assurant des activités de soins à domicile :

- Monsieur Richard OUIN, clinique du Cèdre, titulaire ; Monsieur Ronan SANQUER, CHI Elbeuf-Louviers, suppléant.

Au titre du 7° e) de l'article D1432-28, quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :

- Madame Isabelle COLLY-FAVRE, URIOPSS, titulaire ; Madame Gwenaël DUVAL, maison de vie Le Buis de Morsent, suppléante.
- Madame Aline FRENOIS, l'ARRED, titulaire ; Monsieur Emmanuel AFONSO, Les papillons blancs de l'Agglomération Rouennaise et du Pays de Caux, suppléant.
- Monsieur Eric GOUNEL, IDEFHI, titulaire ; Madame Clothilde HARITCHABALET, EPAEMSL, suppléante.
- Monsieur Jean-Marc RIMBERT, ADPEP, titulaire ; Monsieur Clément THEODORE, le Pré de la bataille, suppléant.

Au titre du 7° f) de l'article D1432-28, quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées :

- Monsieur Thierry LEROY, EHPAD foyer Saint Joseph, titulaire ; Monsieur Dominique MARIE DIT CHATEL, association l'Agora, suppléant.
- Monsieur Jean-Marc VENARD, EHPAD les jardins de Matisse, titulaire ; Madame Fabienne GUSTAVE, EHPAD les jardins d'Elodie, suppléante.

- Monsieur Jacques DESMIDT, les Pâquerettes, titulaire ; Monsieur Jean-Jacques LE LOUPP, URIOPSS, suppléant.
- Madame Marie-Pierre LEGROS, résidence d'Eawy, titulaire ; Madame Mathilde MAIRY, Service de la politique gériatrique du CH de Dieppe, suppléante.

Au titre du 7° g) de l'article D1432-28, un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales :

- Monsieur Léonard NZITUNGA, association l'Abri, titulaire ; Madame Sylvie LAROCHE, fondation de l'Armée du Salut, suppléante.

Au titre du 7° h) de l'article D1432-28, un représentant des centres de santé, maisons de santé et pôles de santé :

- Docteur Jacques FRICHET, médecin généraliste, titulaire ; Docteur Pierre FAINCILBER, médecin généraliste, suppléant.

Au titre du 7° i) de l'article D1432-28, un représentant des réseaux de santé :

- Monsieur Jean-Marc VIGNY, DouSoPal, titulaire ; Docteur Laurent BASTIT, Onconormand, suppléant.

Au titre du 7° j) de l'article D1432-28, un représentant des associations de permanence des soins :

- Docteur Jean-Luc DUMENIL, AMUH, titulaire ; Docteur Marc WURSTHORN, ALAUME, suppléant.

Au titre du 7° k) de l'article D1432-28 : un représentant des services d'aide médicale d'urgence ou d'une structure d'aide médicale d'urgence :

- Docteur Philippe ROUX, SAMU de Rouen, titulaire ; Docteur Fabrice BOISHARDY, CH d'Evreux, suppléant.

Au titre du 7° l) de l'article D1432-28, un représentant des transporteurs sanitaires :

- Monsieur Pierre SALMON, titulaire ; Monsieur Jean-Luc GAULIARD, suppléant.

Au titre du 7° m) de l'article D1432-28, un représentant de services départementaux d'incendie et de secours :

- Colonel André BENKEMOUN, SDIS de Seine-Maritime, titulaire ; Colonel Pascal LORTEAU, SDIS de l'Eure, suppléant.

Au titre du 7° n) de l'article D1432-28, un représentant des organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé :

- Docteur Christian NAVARRE, CMH, titulaire ; Docteur Samuel LEROY, avenir hospitalier, suppléant.

Au titre du 7° o) de l'article D1432-28, six représentants des professionnels de santé libéraux :

- Représentants des médecins : Docteur Bruno DEVAUX, titulaire ; Docteur Jean GODARD, suppléant ; Docteur Jean-Claude SOUBRANE, titulaire ; suppléant en cours de désignation.
- Représentants des infirmiers : Monsieur François CASADEI, titulaire ; Monsieur Fabrice GREMONT, suppléant.

- Représentants des masseurs-kinésithérapeutes : Monsieur Jean-Michel DALLA-TORRE, titulaire ; Monsieur Christian TERRIEN, suppléant.
- Représentants des pharmaciens : Monsieur Hervé CANTON, titulaire ; Madame Marie-Hélène LALANDE, suppléante.
- Représentants des chirurgiens-dentistes : Docteur Alain DEFOUR, titulaire ; Docteur Valérie PIGEOT, suppléante.

Au titre du 7° p) de l'article D1432-28, un représentant de l'ordre des médecins :

- Docteur Gérard LAHON, Conseil de l'ordre régional des médecins de Seine-Maritime, titulaire ; Docteur Bernard DEBRAS, Conseil de l'Ordre régional des médecins de l'Eure, suppléant.

Au titre du 7° q) de l'article D1432-28, un représentant des internes en médecine :

- Monsieur Thibaut MARC, SIREHN-IMG, titulaire ; Monsieur Julien BOUDIER, SIREHN-IMG, suppléant.

Article 8 :

Sont nommés membres de la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie de Haute-Normandie au titre du collège des personnalités qualifiées :

- Professeur Christian THUILLEZ
- Docteur Patrick DAIME

Article 9 :

L'arrêté de composition de la CRSA de Haute-Normandie du 25 août 2014 est abrogé.

Article 10 :

Le directeur général de l'agence régionale de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture des départements de l'Eure et de la Seine Maritime.

Fait à Rouen, le 21 septembre 2015



Amaury de Saint-Quentin